

L'an deux mil dix huit, le vendredi vingt six janvier, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence d' Alain ROCHE, Maire.

Excusé : Alfred MOCCI

Absent : Gilles GAYET

Secrétaire de séance : Georges ROBIN

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité des présents.

### **Conventions enfouissement réseau électrique :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'ENEDIS va procéder au renouvellement de la ligne HTA au départ de Treban. Tous les propriétaires concernés auront à signer une convention de servitude avec Enedis. Certains terrains appartenant à la commune vont être concernés pour la dépose des lignes et des poteaux et par la mise en place d'armoires vers le cimetière, vers le lotissement de la Motte Verger et vers l'intersection RD46/Grande Rue. Les conventions sont présentées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les conventions et mandate Monsieur le Maire pour signer ces documents.

### **Contrat de bourg :**

La décision d'aménagement du bourg, dans le cadre d'un contrat, est validée. Ce Contrat Communal d'Aménagement de Bourg pouvant intervenir avec le conseil départemental est une procédure sur trois ans. C'est la dernière année que ce type de contrat devrait être possible. Le montant de l'aide est de 30 %. Il est également possible de demander la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sur les travaux d'espaces verts, le mobilier urbain et l'accessibilité. La région peut éventuellement participer à hauteur de 10 000 € sur les travaux proche des commerces. Le tableau estimatif des dépenses est présenté ainsi que le plan des secteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'engager le CCAB, de 2018 à 2020, en prévoyant pour la première année, uniquement les frais de maîtrise d'œuvre, la deuxième année les travaux liés aux secteurs 1 à 6 et la dernière année les secteurs de 7 à 10. Monsieur le Maire est mandaté pour effectuer toutes les démarches nécessaire à l'application de cette décision.

### **Assainissement :**

La décision de procéder à la réhabilitation du réseau d'assainissement est validée. Il convient de procéder à l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire présente le document de règlement de la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve ce document
- décide le lancement de l'appel d'offre
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches.

### **Travaux voiries :**

Suite à l'état des lieux de la voirie, il est apparu que trois voies étaient en mauvais état.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise COLAS pour les travaux de réparation de la voie communale numéro 73 dite Chemin des Nuettes. Celui-ci s'élève à 9 707€50 hors taxes pour 450 ML de travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de faire effectuer les travaux de la voie du chemin des Nuettes
- s'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2018
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention auprès du conseil départementale au titre du dispositif de la solidarité départementale.

Des devis ont également été demandés pour la réfection complète du chemin de Marzat et de la route des Magnoux :

chemin de Marzat (3 040 ML)	68 827,50 € HT
route des Magnoux (2 150 ML)	42 172,50 € HT

soit un total de 111 000,00 € HT

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de demander une subvention au conseil départemental mais il rappelle que l'an dernier une demande anticipée avait été faite pour le chemin du Moulin Jeandoing à hauteur de 4 130,40 € de subvention pour une dépense de 13 768 € HT. La commune de Voussac ayant plus de 30 km de voirie, le plafond de travaux est fixé à 140 000 € tous les deux ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide la réalisation des travaux proposés
- s'engage à inscrire la dépense au budget 2018
- mandate Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Département une subvention au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie de 30 % soit 33 300 €

### **Travaux bâtiments :**

Monsieur le Maire présente le rapport de l'expert pour les travaux liés au phénomène de grêle de juin 2017.

Pour le logement impasse des Tuileries, il présente le devis de l'entreprise Auberge pour la réparation du plafond de la cuisine et de la salle à manger et la réfection des papiers peints. Celui-ci s'élève à 1 974,31 € HT.

Pour la réparation des volets et de la porte de la mairie, le devis s'élève à 642,30 € HT

Pour le remplacement de vitrage à l'église, le devis de l'entreprise Beaudonnet s'élève à 780 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces devis et décide de faire effectuer les travaux.

### **Rythmes scolaires pour rentrée 2018-2019 :**

Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité de modifier l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018-2019. Une enquête a été réalisée auprès des parents qui a fait ressortir une grande majorité pour le retour à la semaine des 4 jours et donc suppression des temps d'activité scolaire.

Le conseil d'école, lors de sa dernière réunion, a émis un avis favorable à la semaine de 4 jours.

Le conseil départemental a donné son accord pour les transports scolaires.

Ainsi, à la rentrée de septembre 2018, les horaires d'école à Voussac seraient lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30.

Monsieur le Maire précise que la commune de Target a délibéré favorablement à ce changement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2018-2019 et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

### **Acceptation chèque Groupama sinistre borne incendie :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que GROUPAMA a fait parvenir deux chèques de remboursement. Un de 801€80 pour remboursement de la vétusté de la borne incendie route de Deux-Chaises suite aux travaux effectués et un de 2 087€59 correspondant à l'indemnisation pour travaux aux bâtiments suite à la grêle de juin 2017. Pour ce dernier dossier, une somme de 727€56 restera à percevoir une fois les travaux réalisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les deux chèques transmis et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les titres d'encaissement.

**Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel) :**

Pour être conforme à la législation, le conseil municipal décide mettre en place, à compter du 1er janvier 2018, le RIFSEEP pour les agents communaux permanents avec versement d'une indemnité mensuelle avec un complément en fin d'année. L'avis du CTP (Commission Technique Paritaire) doit être demandé. Les montants seront étudiés ultérieurement.

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention des sapeurs pompiers du centre de secours de Montmarault qui veulent ériger une stèle sur le parking du centre à la mémoire des sapeurs pompiers volontaires disparus. Le conseil municipal émet un avis favorable. Le montant sera étudié au budget 2018.

Monsieur Ludovic Ramin propose de demander l'installation d'un panneau indiquant le camping de Voussac au carrefour de Montmarault afin d'informer les touristes. Contact sera pris avec l'Unité Technique Territorial pour avoir leur accord.

Monsieur le Maire présente un courrier de TOSHIBA concernant le solde du dossier des anciens copieurs de l'école et de la mairie suite à la mise en place d'un nouvel appareil à la mairie et transfert de l'ancien à l'école. Cette facture présente une somme de 50€40 qui sera remboursée à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce remboursement qui sera effectué ultérieurement par chèque.